

De : Christophe Sizaire <christophe.sizaire@zurfluh-lebatteux.fr>
Envoyé : vendredi 2 mars 2018 14:43
À : olivier.burot@institutcp.com
Objet : ZLS19327 / INSTITUT DES CONSTRUCTEURS ET DES PROMOTEURS

Dossier : INSTITUT DES CONSTRUCTEURS ET DES PROMOTEURS
Nos réf : ZLS19327/CS/CS/CS
(à rappeler impérativement pour permettre le traitement du message)
Vos réf. :

Cher Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les Conditions Générales des CCMI avec et sans fourniture de plan complétés avec un article 12 sur la médiation.

En complément, il me semble utile d'attirer l'attention de vos adhérents sur les points suivants :

- En application de l'article L.612-1 du code de la Consommation, le professionnel a normalement le choix entre proposer son propre dispositif de médiation de la consommation ou proposer au consommateur le recours à un médiateur inscrit sur la liste prévue à l'article L.615-1 du Code de la Consommation. Toutefois, lorsqu'il existe un médiateur de la consommation dont la compétence s'étend à l'ensemble des entreprises d'un domaine d'activité économique dont il relève, le professionnel doit permettre au consommateur d'y recourir. Cela peut être le cas si un médiateur a été choisi par un syndicat professionnel.
- Les coordonnées du médiateur doivent figurer non seulement dans les conditions générales du contrat, **mais également sur le site internet du Constructeur.**
- En cas de réclamation du consommateur adressée au professionnel et que le litige n'a pu être réglé amiablement, le Constructeur **devra rappeler** la possibilité de recourir au médiateur en indiquant ses coordonnées même si cette information figurait déjà dans les supports précités.

Je demeure à votre disposition pour en discuter.

Bien cordialement.

Christophe SIZAIRE



SCP ZURFLUH-LEBATTEUX-SIZAIRE et associés
3, rue La Boétie – 75008 Paris
Palais P 154
Tel 01.47.20.01.01./Fax 01.40.70.11.29

Site internet : zurfluh-lebatteux.fr

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. Si vous recevez ce message par erreur ou s'il ne vous est pas destiné merci de le détruire et d'en avertir immédiatement l'expéditeur.

De : Christophe Sizaire <christophe.sizaire@zurfluh-lebatteux.fr>
Envoyé : mercredi 28 février 2018 19:22
À : olivier.burot@institutcp.com
Objet : ZLS19327 / INSTITUT DES CONSTRUCTEURS ET DES PROMOTEURS

Dossier : INSTITUT DES CONSTRUCTEURS ET DES PROMOTEURS
Nos réf : ZLS19327/CS/CS/CS
(à rappeler impérativement pour permettre le traitement du message)
Vos réf. :

Cher Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les modèles de CCMI vérifiés et mis à jour au 28 février 2018.

Comme je vous l'indiquai lors de notre dernier rendez-vous il y a fort peu de modifications par rapport aux documents établis en mars 2017.

En dehors de la correction de certaines erreurs matérielles, les ajouts sont surlignés en bleu.

Par ailleurs, à titre d'information complémentaire pouvant être communiquée à vos adhérents au regard des jurisprudences récentes, il me paraît souhaitable de leur conseiller de refuser toute garantie de livraison ou de remboursement dans lesquelles les garants :

- **Limiteraient ou plafonneraient conventionnellement leur garantie**
- Stipuleraient des causes de prorogation de délai autres que celles limitativement prévues par l'article L.231-3 du CCH

Le principe de ces limitations ou dérogations est prohibé par la Cour de Cassation qui considère qu'elles sont contraires au caractère d'ordre public de ces garanties (Civ. 3^e 5 oct. 2011 n°10-18.986 – Civ. 3^e 15 juin 2017 n°16-18.047).

Même si je l'ai rappelé en note de bas de page sur la liste des annexes, il peut également être utile de leur rappeler que la notice d'information à remettre obligatoirement au Maître d'ouvrage (et à notifier avec le contrat pour la purge du droit de rétractation) a été modifiée par Arrêté du 23 février 2017.

Votre bien dévoué,

Christophe SIZAIRE



SCP ZURFLUH-LEBATTEUX-SIZAIRE et associés
3, rue La Boétie – 75008 Paris
Palais P 154
Tel 01.47.20.01.01./Fax 01.40.70.11.29

Site internet : zurfluh-lebatteux.fr

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. Si vous recevez ce message par erreur ou s'il ne vous est pas destiné merci de le détruire et d'en avvertir immédiatement l'expéditeur.